

Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectifs au sol avec des armes portatives (P. A., P. M., fusils, F. M., mitrailleuses, lance-roquettes, mortiers de 60-81-120), d'autre part pour le lancement des grenades

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectifs au sol avec des armes portatives (P. A., P. M., fusils, F. M., mitrailleuses, lance-roquettes, mortiers de 60-81-120), d'autre part pour le lancement des grenades

Adresse bibliographique : [Paris] : [A.I.A.], 1952

Note(s) : Autre mention sur le document : "T.T.A. - 207"